



# MANDATS D'ARGENT POSTAUX.

1. Tarif des droits à percevoir sur les mandats d'argent tirés d'un bureau de poste en Canada sur un autre bureau dans les limites de la Puissance.

Pour un mandat n'excedant pas \$1.00.....	2c.
Pour un mandat au-dessus de \$1.00 mais n'excedant pas \$10.00...	5c.
“ “ 10.00 “	10c.
“ “ 20.00 “	20c.
“ “ 40.00 “	30c.
“ “ 60.00 “	40c.
“ “ 80.00 “	50c.

Aucun mandat ne peut être émis pour une somme excédant \$100; mais plusieurs mandats de la même somme pourront être donnés au même envoyeur si ce dernier le désire.

Il est défendu d'émettre le même jour, à la même personne et au bénéfice du même destinataire plus d'un mandat pour une somme au-dessus de \$10.

2. Des mandats d'argent seront émis en Canada pour les pays étrangers et les possessions britanniques se trouvant dans la liste suivante, aux taux ci-dessous mentionnés :

Royaume-Uni.	Gibraltar.	zibar).
Aurriche-Hongrie.	Malte.	Lagos.
Belgique.	Constantinople.	Maurice.
Danemark.	Smyrne.	Natal.
Indes Occidentales (Danoises).	Panama.	Terreneuve.
Possessions Hollandaises dans les Indes Orientales.	AGENCES BRITANNIQUES.	Nouvelle Galles du Sud.
Egypte.	Aden.	Nouvelle Zelande.
Faroe Iles.	Belize.	Borneo (Nord).
France et Algérie.	Bermudes.	Queensland.
Allemagne.	Guyane Anglaise.	Stc. Hélène.
Hollande.	Cap de Bonne Espérance.	Iles Seychelles.
Islande.	Ceylon.	Sierra Leone.
Italie.	Chypre.	Australie (Sud).
Japon.	Iles Falklands.	Établissements des De- troits.
Norvège.	Gambie.	Tasmanie.
Portugal, Madère et Açores.	Cote d'Or.	Victoria.
Roumanie.	Hong Kong (Shanghai).	Indes Occidentales (com- prenant les Antilles,
Suède.	Les Indes (comprenant des agences à Bagdad,	Barbades, Jamaïque,
Suisse.	Bander, Abas, Bushire,	Stc. Lucie, Trinidad,
Etats-Unis.	Busrah, Gvadur, Jask,	etc.
	Linga, Muscat et Zan-	Australie.

Pour un mandat n'excedant pas :

\$10	\$20	\$30	\$40	\$50
10c.	20c.	30c.	40c.	50c.

Les mandats tirés sur les pays ci-dessus mentionnés seront émis en valeurs canadiennes. Des tableaux indiquant le montant qui sera payé en monnaies étrangères (là où le cours diffère de celui du Canada) en acquit des mandats tirés dans ce pays se trouvent dans le guide officiel des Postes.

Le Canada n'opère pas l'échange direct des mandats d'argent avec les pays marqués d'un astérisque et pour cette raison les mandats tirés sur ces pays et colonies seront sujets, lors du paiement, à une légère déduction à titre de seconde commission perçue par le pays dont on aura emprunté l'intermédiaire.